



ᐱᓪᓂᓂᓂᓂᓂᓂᓂ ᐱᓂᓂᓂᓂᓂᓂᓂ ᐱᓂᓂᓂᓂᓂᓂᓂ
NUNAVUMI MALIGALIUQTIT
NUNAVUT LAW FOUNDATION
LA FONDATION DU DROIT DU NUNAVUT

RAPPORT ANNUEL

Pour l'année se terminant le 31 décembre 2019

INTRODUCTION

- Création** La Fondation du droit du Nunavut (la Fondation) a été créée le ou vers le 12 janvier 2001 lorsque la Law Foundation of the Northwest Territories lui a transféré la part de ses immobilisations devant revenir au Nunavut.
- Pouvoir** La Fondation est établie par et détient ses pouvoirs en vertu de la partie VII de la *Loi sur la profession d’avocat*, L.R.T.N.O 1988, et c. L -2, (la « Loi ») tel que modifiée pour le Nunavut en vertu de l’article 76.05 de la *Loi sur le Nunavut* (Canada).
- Directeurs** En vertu de l’article 52 de la Loi, la Fondation est régie par un conseil d’administration composé de quatre personnes nommées par le Barreau du Nunavut (le « Barreau ») parmi ses membres et une personne non-membre nommée par le ministre. En vertu de la Loi, les administrateurs ont le pouvoir décisionnel sur tous les aspects de leur gouvernance et ils doivent remettre un rapport sur leurs activités au Barreau chaque année.

Les administrateurs de la Fondation au 31 décembre 2019 :

- Nommés par le Barreau :**
- | | |
|--------------------------|--|
| Marie Belleau | Présidente, Iqaluit
(depuis août 2017) |
| Kyle DeYoung | Administrateur, Halifax |
| Sarah Arngna’naaq | Administratrice, Yellowknife |
| Michael Chandler | Administrateur, Iqaluit |
- Nommée par le ministre :**
- | | |
|--------------------|---|
| Lisa Tootoo | Administratrice – Représentante du public, Iqaluit |
|--------------------|---|
- Administratrice de la Fondation :** **Nalini Vaddapalli**

Vérificateurs Les vérificateurs de la Fondation sont Lester Landau, comptables agréés, Iqaluit.

Pour de plus amples renseignements quant aux activités de la Fondation, ou pour faire une demande de subvention, veuillez communiquer avec Mme Nalini Vaddapalli à l’adresse suivante :

La Fondation du droit du Nunavut
C.P. 69
Iqaluit, NU
X0A 0H0
Téléphone : (867) 979-2330
Télécopieur : (867) 979-2333
Courriel : administrator@nulf.ca

MANDAT

La Fondation du droit du Nunavut offre des subventions pour encourager et appuyer des projets et des initiatives qui contribuent généralement à faire progresser la connaissance du droit et à promouvoir un plus grand accès à la justice au Nunavut.

En vertu de l'article 57(2) de la Loi, tous les membres du Barreau sont tenus de maintenir un compte en fidéicommiss portant intérêt auprès d'une banque qui détient des fonds en fiducie pour les clients liés aux transactions d'ordre juridique au Nunavut et de demander à la banque de remettre à la Fondation les intérêts générés sur ces fonds. Toutefois, depuis la création de la Fondation, très peu des membres du Barreau ont remis les intérêts générés provenant d'un compte en fiducie.

Comme solution de remplacement nécessaire, le Barreau perçoit auprès de tous ses membres une cotisation exceptionnelle (cotisation sur compte en fiducie) qui représente actuellement la source de ses revenus. Les intérêts et les capitaux de son fond sont utilisés pour :

- I.** Mener et contribuer à la recherche relative aux réformes législatives et à l'amélioration de l'administration de la justice et formuler des recommandations à cet égard;
- II.** Contribuer à la création, au maintien et au fonctionnement des bibliothèques de droit;
- III.** Contribuer à l'éducation et aux connaissances juridiques des membres et de la population du Nunavut et fournir des programmes et des installations à cette fin;
- IV.** Octroyer des bourses pour l'étude du droit ou de sujets connexes; et
- V.** Appuyer les programmes d'aide juridique, les programmes de justice réparatrice et autres programmes semblables.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Composition du conseil d'administration

Nommée présidente en août 2017, je siège au conseil d'administration de la Fondation du droit du Nunavut depuis mai 2014. Les autres administrateurs nommés par le Barreau sont Kyle DeYoung, et les nouveaux administrateurs cette année sont Sarah Arngna'naaq et Michael Chandler. L'administratrice que représente le public est Lisa Tootoo. Tous les postes du conseil sont pourvus.

Nous tenons à remercier Thomas Lemon pour toutes les années (2013-2018) qu'il a consacrées au bénévolat au sein de la Fondation.

Prix Lucien Ukaliannuk pour le droit ou les études liées au droit

Décédé le 29 septembre 2007, Lucien Ukaliannuk était un aîné inuit respecté dans la communauté. Avant son décès, M. Ukaliannuk avait travaillé comme conseiller Inuit Qaujimagatuqangit au sein du ministère de la Justice du gouvernement du Nunavut à Iqaluit. Il avait également été l'instructeur de droit inuit et mentor de la première cohorte d'étudiants inscrits au programme de droit Akitsiraq. La Fondation souhaite honorer la mémoire de Lucien en offrant ce prix à des personnes méritantes qui poursuivent des études qui servent les objectifs de la Fondation.

En septembre 2019, le conseil a eu le plaisir de reconnaître quatre lauréats, dont la majorité participe au programme de droit du Nunavut. Tous les candidats ont fait preuve d'un profond engagement envers le Nunavut et nous leur souhaitons le meilleur succès dans leurs études. La Fondation a remis les prix Lucien Ukaliannuk pour un montant total de 14 000 \$ aux personnes suivantes :

- ❖ Nuka Olsen-Hakongak
- ❖ Emily Karpik
- ❖ Jessika Withers
- ❖ Marley Dunkers

Lauréats du prix Lucien Ukaliannuk de 2019



Marley Dunkers (à droite)

Programme de la faculté de droit du Nunavut
En compagnie de la présidente,
Marie Belleau



Jessika Whitters, Université d'Ottawa



Emily Karpik (à gauche)

Programme de la faculté de droit du Nunavut
En compagnie de la présidente,
Marie Belleau



Nuka Olsen-Hakongak (à gauche)

Programme de la faculté de droit du Nunavut
En compagnie de l'administratrice, Lisa Tootoo

Prix Upinnaqtuq

Les prix Upinnaqtuq honorent la juge Beverly Browne, qui a été la première juge principale de la Cour de justice du Nunavut. Elle a démontré des grandes qualités de leadership au sein de la communauté et beaucoup d'engagement et de dévouement auprès des jeunes.

Par le biais des prix Upinnaqtuq, la Fondation du droit du Nunavut a remis près de 2 200 \$ à un groupe remarquable de jeunes Nunavummiut qui ont manifesté du leadership et un engagement envers le rétablissement de la paix et/ou la réhabilitation. Les lauréats des prix Upinnaqtuq pour 2019 sont :

❖ Ashley Curley	Arviat
❖ John Ashevak	Cape Dorset
❖ Eden Aglukark	Iqaluit
❖ Lily Hickes	Iqaluit
❖ Simon McDonald	Iqaluit
❖ Mariah Erkloo	Pond Inlet
❖ Russell Kaput	Rankin Inlet

Subventions générales

Nous avons accordé des subventions générales d'un montant total de 9 500 \$ en 2019. Les bénéficiaires suivants ont reçu ces subventions :

❖ **Programme intensif de plaidoirie, 4-7 septembre 2020, Iqaluit**



Photo gracieuseté de Sara Siebert, membre du comité d'organisation

❖ **Barreau du Nunavut – développement professionnel continu**

Dans le cadre de son mandat, le Barreau du Nunavut doit s'assurer que les citoyens sont servis par des avocats compétents. La Fondation a donc été heureuse de continuer à promouvoir l'éducation et les connaissances juridiques des membres du Barreau en contribuant à la mise en place de programmes et d'installations à cette fin.

Bibliothèques de droit

Une partie de notre mandat législatif est de contribuer à la création, à l'entretien et au fonctionnement des bibliothèques de droit. Ce projet de notre Fondation est en cours depuis plusieurs années et nous sommes heureux de l'avoir enfin complété. La Fondation fournit désormais une collection de documents qui répondent aux besoins des membres du Barreau et du grand public par le biais de la [Collection de renseignements et de ressources juridiques](#).

La Fondation remercie Cindy Kieu, ancienne présidente et administratrice de la Fondation, qui a dirigé cette importante initiative durant son mandat.

Vous pouvez en apprendre davantage sur l'initiative des bibliothèques communautaires dans le [Rapport annuel de 2018](#).

Association des Fondations canadiennes du droit (AFCD)

La réunion annuelle de l'Association des Fondations canadiennes du droit a eu lieu au mois de septembre 2019 à Fredericton.

J'ai assisté aux réunions à titre de présidente de la Fondation, et j'ai profité de l'occasion pour continuer à discuter des possibilités de revenus pour la fondation, faire du réseautage et en apprendre davantage quant au fonctionnement des autres fondations juridiques du Canada.



Collection de ressources juridiques

- Constitution autochtone du Canada (2010)
- Droit autochtone (2016)
- Droit canadien de la famille (2015)
- Rapport final de la Commission de la vérité et de la réconciliation du Canada : Les Inuits et l'expérience du Nord, v. 2 (2015)
- A Stranger at Home: A true story (2011)
- Indigenous Writes (2016)
- Saqiyuq: Stories from the Lives of Three Inuit Women (2001)
- Tammarniit (Mistakes): Inuit Relocation in the Eastern Arctic 1939-63 (1994)
- Images of Justice (2008)
- Martha from the North (DVD)
- Kikkik E -1 472 (DVD)

Autres remarques

Site Web : La Fondation a mis à jour son site Web et dispose désormais d'une page Web autonome : www.nunavutlawfoundation.ca. Cela permettra de faire la distinction entre la Fondation et la Société de droit du Nunavut, tout en offrant plus de clarté et une gestion simplifiée.

Investissements : Un examen de nos investissements a été effectué afin d'assurer que la Fondation maximise les intérêts. À ce titre, la Fondation a retenu les services de RBC Dominion Securities pour gérer le placement de ses fonds de réserve. Il s'agit d'un processus continu.

Revenus : Les revenus de la Fondation sont limités, surtout comparativement aux autres fondations canadiennes du droit, qui ont des millions de dollars de revenus par an, un personnel à plein temps, etc. Cependant, les besoins au Nunavut sont importants et les initiatives que la Fondation pourrait entreprendre et/ou appuyer avec plus de fonds sont considérables. Le Conseil d'administration étudie les moyens de maximiser les revenus de la Fondation afin de pouvoir mettre en œuvre tous les aspects de notre mandat au mieux de nos capacités. Les discussions sur les sources de revenus de la Fondation sont en cours.

Communications : Nous assurons une communication continue avec le public du Nunavut par le biais de notre site Web, d'affiches, de sensibilisation générale, etc. La Fondation continue de démontrer son engagement envers les langues officielles du Nunavut en veillant à ce que ses communications et documents publics soient disponibles en inuktitut, en français et en anglais.

Respectueusement soumis.

ᑭᑭᑭᑭᑭᑭ
Qujannamiik,



ᑭᑭ ᑭᑭ ᑭᑭ
Marie Belleau
Présidente, Fondation du droit du Nunavut

BILAN DES SUBVENTIONS OCTROYÉES

Prix Lucien Ukaliannuk pour études en droit ou liées au droit	14 000 \$
Subventions générales	9 500 \$
Prix Upinnaqtuq	2 173,63 \$
<hr/>	
TOTAL	25 673,63 \$